

Saint-Martin, le 25 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

TRANSPORTS URBAINS

Nouvelle tarification et nouvelle ligne sur Concordia !

Le président de la Commission des Transports, Arnel DANIEL, l'a annoncé en conférence de presse, à la mi-juillet : la nouvelle grille tarifaire des transports urbains (mini bus de ville) est désormais en vigueur sur le territoire. Outre une hausse raisonnée des tarifs qui n'avaient pas été révisés depuis 2009, la Collectivité de Saint-Martin souhaite réorganiser le transport urbain pour une meilleure efficacité de ce service public.

Construire un nouveau schéma territorial du déplacement est l'objectif ambitieux que se sont fixés le président de la commission des transports, Arnel DANIEL et ses collègues élus.

A travers ce nouvel outil en cours d'élaboration, le but est d'optimiser le maillage du territoire et de développer les dessertes du transport public collectif saint-martinois. Comme première étape, la Collectivité a décidé d'ouvrir la ligne 2 au quartier de Concordia, désormais desservi dès 5H30 du matin jusqu'au soir. Une dizaine de chauffeurs se partagent cette ligne qui part de la gare Routière de Marigot aux Terres-Basses, en effectuant trois circuits différents dans Concordia.

Dès la rentrée de septembre, les 10 bus de la ligne n°2 seront identifiés par un macaron bleu. Ils attendront les passagers à la gare routière de Marigot et se partageront un tronç commun de la Gare routière à l'hôpital LCF. Ces bus desserviront l'intégralité du quartier de Concordia à travers trois lignes distinctes et des rotations continues (stop and go sans temps d'attente), aux 27 points d'arrêts matérialisés par un panneau bleu (exemple ci-dessous). Prix du trajet 1€ (0,50cts pour les étudiants). Pour répondre à la demande touristique, la ligne n°2 propose également un itinéraire vers le Fort Louis, sur demande.

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



Panneau arrêt de bus Concordia

TC 1/2/3

MONT CARMEL

TARIF 1,00 EURO



| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60
Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



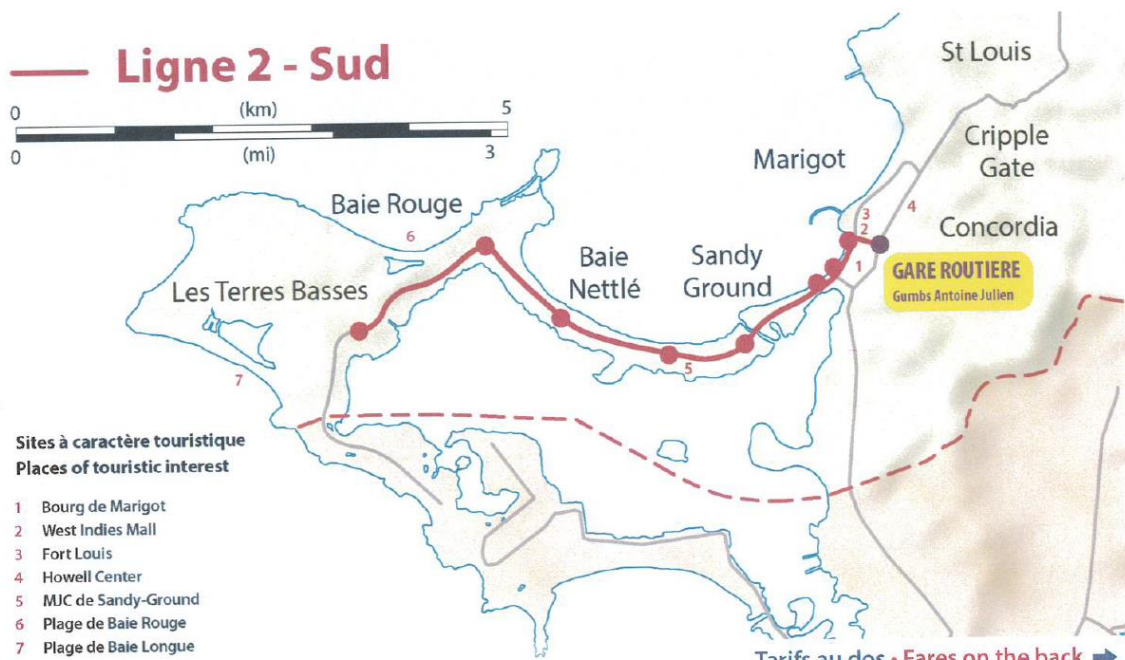
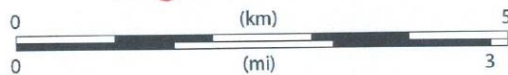


Collectivité de Saint-Martin
 Délégation Administrations Générale
 Direction Réglementations et Transports

LIGNES INTÉRIEURES ET TARIFS APPLICABLES **BUS ROUTES AND RATES**

Arrêté du Président N°3285/2023

— Ligne 2 - Sud



**Sites à caractère touristique
 Places of touristic interest**

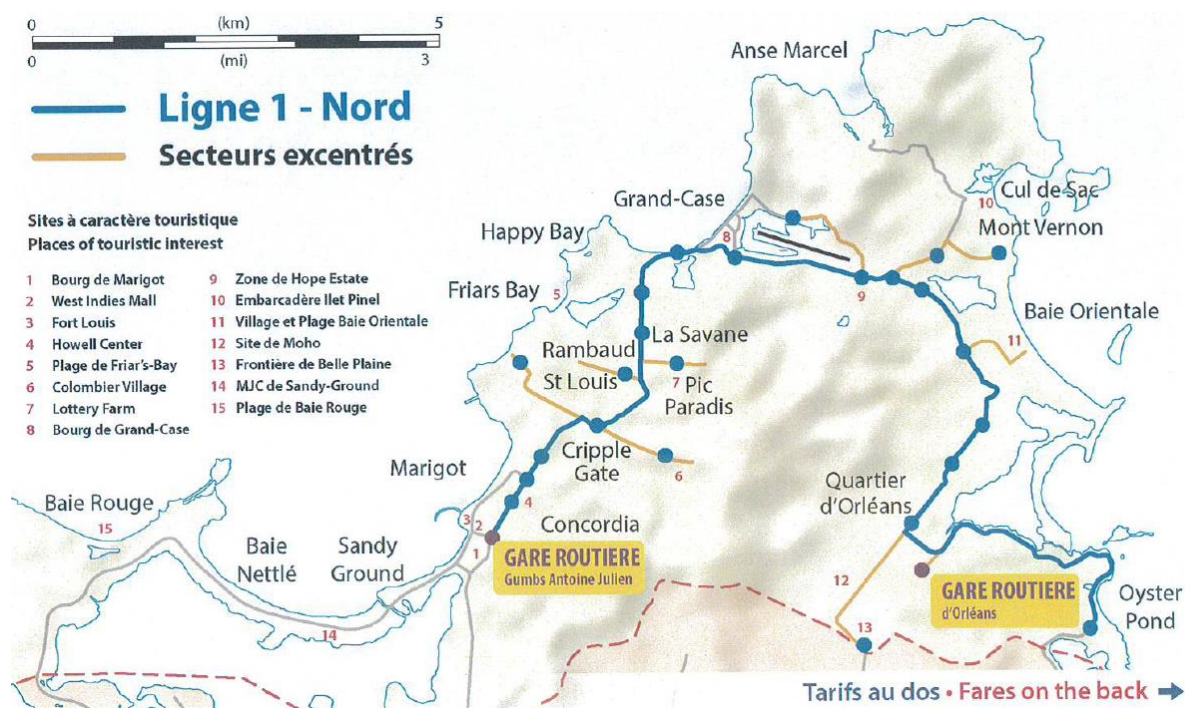
- 1 Bourg de Marigot
- 2 West Indies Mall
- 3 Fort Louis
- 4 Howell Center
- 5 MJC de Sandy-Ground
- 6 Plage de Baie Rouge
- 7 Plage de Baie Longue

Tarifs au dos • Fares on the back →

I Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60
 Email : dircom@com-saint-martin.fr - Website : www.com-saint-martin.fr



La ligne n°1 : principale ligne du territoire, elle regroupe une trentaine de bus. Cette ligne quadrille le territoire de la gare routière de Marigot à la gare routière de quartier d'Orléans qui sera inaugurée d'ici la fin de cette année.



Pour contrôler le bon fonctionnement des dessertes urbaines, **13 contrôleurs** sont actuellement en poste sur les lieux de prise en charge de la clientèle, sous l'autorité de la Direction du transport et de la réglementation.

Leur mission consiste à s'assurer du respect des trajets et des arrêts obligatoires.

Par la mise en place d'un schéma du transport et le contrôle sur le terrain, la Collectivité compte avant tout améliorer la qualité du service public mais aussi lutter efficacement contre les transporteurs clandestins qui imposent une concurrence déloyale et mettent en danger la clientèle.

Afin de s'organiser et de renforcer leur secteur d'activité, les chauffeurs de bus se sont regroupés au sein d'une même association « Regroupement des Transporteurs Indépendants de Saint-Martin ».

Présents lors de la conférence de presse du 13 juillet dernier, les principaux membres de l'association des transporteurs ont ainsi rappelé leur volonté de poursuivre leur professionnalisation et travailler main dans la main avec la Collectivité.

Un premier pas important selon Arnel DANIEL qui compte « *poursuivre les efforts engagés pour moderniser le transport en commun de Saint-Martin et toujours mieux servir la population* ».

Pour rappel : les bus de ville peuvent transporter jusqu'à 8 passagers, le prix de la course est payable à l'entrée dans le véhicule. La tarification de jour (Tarif A) s'applique de 5h00 à 21h00 tandis que le tarif de nuit (Tarif B) s'applique de 21h00 à 5h00. Le tarif C est un demi-tarif appliqué aux enfants de -12 ans et aux scolaires. Tout bagage encombrant un siège doit être réglé au prix de la course. Le prix de la course oscille entre 1€ et 5 € selon la longueur du trajet.